

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

07 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le 07 juillet à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 3 juillet 2015 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Alain CHAUSSOY, Pascale TARD, Elisabeth CAPRON, Corinne CORBIER, Christine CAMPAGNE, Patricia COPIN, Alexandra HERMANT, Freddy LEFEBVRE, Lucie LETURGEZ, Philippe LOURDEL, Jean Pierre PEREZ, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Messieurs Bernard DENNE et Julien MAHIEU.

Messieurs Bernard DENNE et Julien MAHIEU donnent en vertu du C.G.C.T, respectivement pouvoir à Monsieur Freddy LEFEBVRE et à Madame Alexandra HERMANT pour voter en leur nom et place aux différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur CHAUSSOY Alain est élu secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 03 juin 2015

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion.

Mesdames CORBIER, HERMANT et COPIN souhaitent voir une modification au point « III. Présentation de l'aménagement des travaux de la rue de Paris ». En effet, elles souhaiteraient que leurs noms soient indiqués en remplacement de « Certains membres du Conseil Municipal sont surpris de ne pas avoir été informés de cette situation [...] »

Les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale fixés de 9h à 11h du lundi au vendredi sont rediscutés. L'ouverture le samedi matin est abordée. Monsieur le Maire indique qu'il souhaite se rapprocher d'autres APC en création (notamment l'APC de Vaulx-Vraucourt qui n'ouvre pas le samedi) afin d'en évaluer la faisabilité.

Monsieur Le Maire précise que cette agence ne sera pas une Poste ouverte au public à temps complet, mais une « Agence Postale Communale » permettant de subvenir aux besoins de proximité des citoyens de la commune.

Le conseil approuve à l'unanimité ce compte rendu.

II. DELIBERATION : GROUPEMENT EOLIEN

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la SAEML Eole 59/62 (Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Sud 59-62 créée en janvier 2014 par les Communautés de Communes du Caudrésis et du Catésis (4C) et celle du Sud Artois (CCSA) afin de permettre à ces deux structures de maîtriser l'implantation éolien du

territoire, voire d'investir et ainsi permettre aux communautés d'avoir un rôle d'acteur dans le développement des énergies renouvelables.

Compte tenu des élections de mars 2014, la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis a décidé d'abandonner son adhésion à cette société d'économie mixte.

La Communauté de Communes Sud Artois en Assemblée Générale du 8 juillet 2015 a décidé de racheter les parts de la 4C et de demander aux communes leurs intentions de participer à l'achat d'actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rachat des parts de la 4C par la CCSA mais refuse l'achat d'actions.

III. DELIBERATION MODIFICATIVE CONCERNANT LES INTERETS MORATOIRES

Monsieur le Maire explique que suite aux retards de la mise en place de la signature électronique et du recrutement de la secrétaire de mairie, des factures ont été réglées en retard. Cela a engendré des intérêts moratoires.

Le Conseil accepte à l'unanimité (12 voix pour) la décision modificative du budget n°1 qui inclut la diminution de la ligne budgétaire n° 61522 « entretien et réparations sur biens immobiliers – Bâtiments » afin d'augmenter la ligne budgétaire « intérêts moratoires et pénalités sur marches » pour la somme de 1000€.

IV. COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA FETE COMMUNALE

Monsieur Le Maire indique que dans l'ensemble la fête communale s'est bien déroulée, les habitants de la commune étaient satisfaits de son organisation.

Monsieur Le Maire tient à remercier les membres du Conseil Municipal et la Commission des Fêtes pour leur participation active.

V. DIVERS

Chiens errants

Madame CAPRON insiste sur la réglementation à propos des chiens errants sur la commune. Monsieur Le Maire répond qu'il en est bien conscient et que des plaintes seront systématiquement déposées à l'encontre des propriétaires des chiens errants sur le territoire de la commune.

Voisins vigilants

Madame CORBIER souhaite que la liste des référents voisins vigilants soit communiquée. Monsieur Le Maire informe que la liste sera diffusée le plus rapidement possible.

Sécurité routière

La Communautés de Communes Sud Artois mène une étude sur les moyens à mettre en œuvre pour la sécurité routière. Madame TARD est chargée de répondre à ce questionnaire dans les meilleurs délais.

Informations

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au 8 septembre 2015 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.